

Réf: Dossier N° 009865

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « PARADIS DES ANGES + »

Siège social Abidjan, Bingerville, ABIDJAN BINGERVILLE CITE
KAMELIA, Lot 61, Ilot 372

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16 mai 2021 , et enregistrés au CEPICI le 19 mai 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PARADIS DES ANGES + »

Objet : Crèche, garderie, maternelle.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Bingerville, ABIDJAN BINGERVILLE CITE
KAMELIA, Lot 61, Ilot 372

Dirigeant(s) : Mlle BAMBA MASSANDJE (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-01932 du 02/09/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°0000/GTCA/RC/2022 du 02/09/2022

